

Résumé des accords Cocof, Cocom et DPR

L'ACCORD COCOF

Le Collège de la Cocof a pointé 4 champs d'action prioritaire pour cette législature : les politiques de **formation professionnelle, d'aide aux personnes handicapées, d'accueil de la petite enfance et d'accueil des primo-arrivants**.

En outre, est réaffirmé en tête de la déclaration **l'importance du secteur associatif** et trois principes structurant les relations que la Cocof veut entretenir avec celui-ci : l'égalité de traitement entre les associations, la liberté d'association et d'initiative citoyenne et le développement de la concertation. « Le Collège s'engage par ailleurs à simplifier et à harmoniser la réglementation du non-marchand ».

Est évoquée également en préambule la participation à une **plate-forme de concertation** qui réunisse toutes les entités fédérées présentes sur la Région afin de mener les politiques les plus concertées et cohérentes possibles, ainsi que soulignée l'importance d'un lien fort avec la Région wallonne et la Fédération Wallonie Bruxelles.

Une série de dossiers sont mis en avant dans le document :

1. Au niveau des réformes institutionnelles (6^e réforme de l'Etat et Accords de la S^{te} Emilie), le Collège de la Cocof s'engage à fixer un calendrier précis des mises en œuvre d'ici le 1^{er} janvier 2015.

Un groupe de travail, technique et politique, sera mis en place et « sera spécialement chargé d'étudier la mise en œuvre du mécanisme de migration de certaines institutions de la Commission communautaire française vers la Commission communautaire commune. Il rendra un premier rapport fin septembre 2014.

De même, la Cocof participera aux instances de coordination prévues avec la RW et la FWB.

Ce travail de redéfinition et de collaboration est encadré par 7 objectifs et principes généraux :

- le *standstill* (préservation des droits et financements actuels des institutions)
- La cohérence des politiques de santé, des aînés et des personnes handicapées menées en Région de Bruxelles-Capitale
- La responsabilisation des acteurs
- La préservation d'un accès aux différents services le plus large possible
- Le libre choix, la libre circulation et la continuité du traitement administratif
- La qualité des prestations

- La recherche de synergies et la simplification de la gestion

2. La formation professionnelle

La formation professionnelle, principalement orientée vers les jeunes et les personnes sous-qualifiées, est sans conteste **le dossier phare du Collège de la Cocof**. Il s'agit de renforcer les liens entre enseignement formation et emploi et de faire participer tous les acteurs à ce projet. Le cœur du projet réside dans le fait d'augmenter graduellement l'offre de formation et de stage.

3. L'action sociale, la santé et la promotion de la santé

a. L'action sociale et la santé

La note insiste sur la nécessité de mener une politique concertée avec les autres entités et niveaux de pouvoir.

5 dossiers sont particulièrement soulignés :

- **L'allongement de la vie**

Une attention particulière sera donnée aux politiques axées sur l'autonomie et le maintien à domicile des personnes âgées. Cette priorité passe par une réforme de l'ensemble des politiques régionales pour placer les personnes âgées au cœur de celles-ci afin de rencontrer leurs besoins spécifiques.

L'offre des services d'aide à domicile et des centres de jour sera augmentée, en fonction des moyens budgétaires, et de façon générale, il sera réfléchi à un plan d'accompagnement et d'accueil des personnes âgées.

Enfin, « dans le cadre d'une politique novatrice et concertée en Région Bruxelloise, les synergies nécessaires se feront avec la Commission communautaire commune à travers, entre autres, l'organisation de conseils consultatifs communs ».

- **Egalité Hommes/Femmes**

Il est décidé de prendre en compte de la dimension genre dans toutes les politiques de la Cocof, d'accroître la lutte contre les violences conjugales et sexuelles, de lutter contre les mutilations génitales et le mariage forcé.

- **Prostitution**

La Cocof continuera de participer aux travaux de l'Observatoire de la Sécurité et de la Prévention afin de contribuer à une politique concertée sur cette problématique au

niveau de la Région.

- **La lutte contre la pauvreté**

Dans les limites des moyens budgétaires, le projet est de renforcer le financement et la reconnaissance des différentes maisons d'accueil. De plus, la Cocof s'engage à améliorer le travail en réseau au sein du secteur et avec les autres secteurs (notamment celui du logement), et à renforcer les politiques liées au post-hébergement et à la sortie des maisons d'accueil.

- **L'ambulatoire**

Afin de mieux encore articuler les problématiques « social » et « santé », « le Collège procédera à l'évaluation du décret ambulatoire ». L'outil de programmation sera utilisé pour définir offre et besoins et permettre une plus grande égalité d'accès aux services. L'idée est d'élargir l'usage de cet outil à l'ensemble des services présents sur la Région et de le gérer conjointement avec la Cocom.

Cette vision politique implique :

- de recueillir des données pour l'ensemble du secteur
- de revoir, s'il échet, le financement des secteurs et de redéfinir les missions
- d'encourager la mutualisation
- « d'étudier la faisabilité de financer le poste de coordinateur dans tous les services ambulatoires existants ou d'un travail sur son statut ».

Au niveau des différents secteurs, une série de positions plus ciblées sont prises.

Pour les maisons médicales, agrément de nouvelles maisons médicales pour garantir l'accès à la première ligne à tous

Pour les services d'aide à domicile, simplification administrative, augmentation des financements, révision des tarifs en collaboration avec la Cocom

Pour les centres de coordination d'aide et de soins à domicile, développement de la coordination via les SISD, projet de guichet unique avec la Cocom

Pour les services de médiation de dettes, volonté d'augmentation des financements

Pour la santé mentale, augmentation des places et des financements des IHP ; pérennisation des équipes « enfants et ado »

Pour le secteur des soins palliatifs, amélioration du financement des services qui pratiquent le soin à domicile

Pour les Centre d'accueil téléphonique, soutien du bénévolat

Pour l'aide aux toxicomanes, attention à un accès le plus universel possible (bas seuil) et reconnaissance des aspects « aide » et « soin » des politiques liées à la toxicomanie ;

revendication auprès du fédéral de la possibilité d'établir « une législation favorable aux lieux de consommation à moindre risque (délivrant des produits de substitution de manière encadrée) » ; poursuite des politiques de réduction des risques et développement d'une offre de services dans les prisons bruxelloises.

b. La promotion de la santé

Le Collège se donne pour objectif de définir un cadre structurel et financier pour ce secteur et de l'intégrer dans l'outil de programmation.

Il le reconnaît comme interface entre les différents secteurs et veillera à le faire représenter « dans les instances de concertation relatives aux politiques sociales et de santé ».

4. La politique d'aide aux personnes handicapées et le transport scolaire

a. La politique d'aide aux personnes handicapées

La Cocof entend mener une politique transversale et cohérente à propos du handicap.

D'autre part, « le Collège de la Commission communautaire française participera aux réflexions dans le cadre institutionnel sur la reprise éventuelle par l'OIP Commission communautaire commune des compétences actuelles de Phare ».

En attendant, le Collège intensifiera la concertation avec le secteur et mettra en place un système de guichet unique.

4 dossiers sont plus particulièrement traités :

- L'inclusion : mise en place progressive des arrêtés d'application du décret ; le Collège veillera aussi à faire avancer certains dossiers (volontariat occupationnel, moniteurs sportifs, aide à l'adaptation de logement, cours EVRAS en enseignement spécial, ...)
- La grande dépendance : augmentation du nombre de places en centre de jour, centralisation des listes d'attentes
- L'emploi des personnes handicapées : accès aux parcours de formation ; consolider et diversifier les activités des ETA
- L'habitat : prendre mieux en compte les situations de handicap dans les politiques d'habitat.

b. Le transport scolaire

Amélioration globale du service sans modification des principes de base.

L'ACCORD COCOM

1. 13 principes directeurs

De façon générale, la déclaration veut **s'inscrire dans la continuité** : copie des modes de fonctionnement de la sécurité sociale fédérale, *standstill* (préservation des agréments et des financements), affirmation des principes de cohérence, de responsabilisation des acteurs, de coordination et recherche de synergies, ainsi que de ceux du respect de l'emploi des langues, de la liberté thérapeutique et de la liberté de choix et de circulation ; rappel de l'importance de la solidarité, de l'accès le plus large possible aux services comme de la qualité de services la plus haute.

2. Un OIP, le *standstill*

Deux principes d'organisation forts sont présentés dans la déclaration :

- la création d'un OIP unique pour gérer les compétences transférées organisé sur le modèle du fédéral (gestion paritaire, indépendance de gestion, nomination de deux commissaires, un francophone, un néerlandophone)
- le *standstill* comme principe de continuité des politiques, accompagné du respect de la législation sur l'emploi des langues (bilinguisme externe)

3. Priorités politiques

Quels sont les dossiers sur lesquels le Collège réuni entend travailler en priorité pendant la législature ?

- La valorisation de la promotion et de la prévention de la santé comme interface entre les différentes problématiques et les différents acteurs du champ social/santé. Il est notamment prévu de définir un cadre et des missions spécifiques.
- La coordination des politiques de santé et de ses acteurs à travers la définition d'une politique globale et concertée de la première ligne aux hôpitaux universitaires. Cela passe notamment :
 - o Par l'édification d'un Plan de Santé Bruxellois (PSB) qui repose sur a) le développement de réseaux de soins, b) le rôle pivot du médecin généraliste, c) la mise en place d'une structure de concertation entre tous les acteurs, d) le développement de projets régionaux inter-réseaux (psychiatrie, logistique, achats), e) l'informatisation des services
 - o Par la réforme des secteurs des soins à domicile et des soins palliatifs. L'objectif est triple : mettre en place des structures capables de gérer, en collaboration avec le généraliste, des « hospitalisations » à domicile ; permettre la désinstitutionnalisation de certaines prises en charge en santé mentale, renforcer la coordination pour assurer un continuum d'aide et de soins à domicile
 - o Par la recherche de l'excellence et de l'efficacité du secteur hospitalier (notamment à travers la recherche de synergies) et la facilitation des relais entre l'ambulatoire et l'hospitalier

- Par la prise en compte des besoins nouveaux et des pathologies spécifiques, ce qui aura comme conséquence une réflexion sur la programmation au niveau de la Région et une attention aux groupes les plus fragiles (enfants hospitalisés, grande dépendance, psychiatrie, quartiers défavorisés)
- Les allocations familiales : la priorité est de garantir le paiement selon les modalités actuelles et, à terme, de réduire les coûts de gestion du système.
- Les CPAS : outre la simplification des règles de tutelle, l'objectif est de faire des CPAS « le fer de lance de la politique sociale locale », notamment en leur donnant la coordination des plans locaux de lutte contre la pauvreté
- L'aide aux personnes.
Les personnes âgées et les personnes en situation de handicap sont les principaux groupes cibles de ces politiques.
 - En ce qui concerne les personnes âgées, l'ambition affichée est de définir une politique intégrée sur l'ensemble de la Région. La création d'une assurance autonomie, à partir des moyens de l'APA, sera mise à l'étude.
Les alternatives au placement en maison de repos seront soutenues, le secteur des MR/MRS publiques sera également soutenu et, dans une certaine mesure, refinancé.
 - Pour les personnes en situation de handicap, une réflexion sera entamée « pour que l'OIP évoqué dans le cadre institutionnel puisse également prendre en charge les compétences actuelles ou développer des complémentarités en ce qui concerne Phare et VAPH ».
- La lutte contre la pauvreté
Le Collège réuni « consacrera, dans le cadre des marges budgétaires disponibles, une subvention structurelle pour les services bruxellois de médiation de dettes ». Il entend par ailleurs s'attaquer au problème du sans-abrisme de façon « forte et performante ». Cela passe par la désignation d'un coordinateur unique de l'accueil (le SAMU social) et l'ouverture de places suffisantes en hiver ainsi que de places de « réinsertion » tout au long de l'année.

DANS LA DPR

La déclaration de politique régionale recèle également quelques éléments importants, en liens avec les compétences social/santé.

En ce qui concerne les postes ACS : « Tout d'abord, le Gouvernement dégagera les moyens nécessaires aux fins de procéder à une analyse de l'ensemble des ACS poste par poste actuellement attribués (plus de 6.000 ETP), ainsi que la qualité du service presté. Elle devra être clôturée au plus tard au début de l'année 2015 »

Le but est de réorienter ces emplois vers les secteurs « qui en ont le plus besoin » et de faire du dispositif ACS un réel « tremplin vers un emploi durable ».

En ce qui concerne les Titres-services :

La régionalisation de cette compétence « appelle des décisions importantes à très court terme pour le Gouvernement, permettant d'en assurer la pérennité et la viabilité budgétaire ».

Le Gouvernement « sera particulièrement attentif à ce que les titres services ne soient pas employés à d'autres usages, notamment ceux encadrés par les Communautés ».

« Le Gouvernement analysera la manière de soutenir et renforcer la mise à l'emploi dans des formules ad hoc de garde d'enfants à domicile (en dehors des heures de crèches et d'écoles) ainsi que l'accompagnement des personnes âgées à domicile, en lien avec les services communautaires agréés ».

En ce qui concerne le droit au logement : le Gouvernement s'engage à mettre tout en œuvre pour faciliter la production de logement par tous les opérateurs.

Une série de mesures au niveau des pouvoirs publics sont citées :

- rénovation des logements sociaux pour mettre fin à la vacance locative
- construction de nouveaux logements
- mise en place d'un « système d'allocation loyer encadré plafonné
- augmentation du nombre de logements en AIS
- aide à l'acquisition (voir réforme fiscale)
- transformation de bureaux en logements
- lutte contre les logements vides

En ce qui concerne la gouvernance : le Gouvernement entend mettre en place « un partenariat actif avec le secteur associatif ».

« Le Gouvernement confortera une gouvernance basée également sur un partenariat avec le secteur associatif dont le rôle en matière de services aux personnes et de vitalité démocratique est très important ».

« Ce partenariat sera basé sur un renforcement des pratiques participatives avec le secteur. On garantira un haut niveau d'implication dans les lieux de coordination des politiques qui les concernent ».